

Risques psychosociaux : comprendre et agir pour améliorer la Qualité de vie au travail

Diplôme d'Université



SUFCO – Université Paul-Valéry, Montpellier III



Route de Mende - 34199 Montpellier cedex 5
Bâtiment B - 4ème étage
Tél : 04 67 14 55 55 Fax : 04 67 14 55 50
<https://www.univ-montp3.fr/fr/formation/formation-continue-sufco>

20 % environ des salariés européens estiment que leur santé est affectée par des problèmes de stress (ou RPS) au travail. Et en ce qui concerne l'Union européenne, les coûts associés à ce type de problèmes représentent environ 4 % du PIB et 50 à 60 % des journées de travail perdues ont un lien avec le stress au travail

En France, cela représente environ 20 % des dépenses de la branche « accident du travail - maladies professionnelles » de la Sécurité Sociale, soit 3 milliards d'euros par an, 0,16% du PIB.

Depuis 1991, en application de la directive-cadre européenne 89/391/CEE, la loi définit une obligation générale de sécurité qui incombe au chef d'établissement (article L. 4121-1 du Code du travail). Il revient à l'employeur d'évaluer les risques, y compris psychosociaux, et de prendre les mesures nécessaires pour assurer et protéger la santé physique et mentale ainsi que la sécurité de ses salariés.

Objectifs

Dans un contexte social, économique et légal qui mise sur la prévention des risques psychosociaux (RPS) pour développer la qualité de vie au travail (QVT) inscrite dans le 3ème plan Santé au Travail, le DU « **Risques psychosociaux : comprendre et agir pour améliorer la Qualité de vie au travail** » propose, aux professionnels confrontés ou ayant été confrontés dans leur travail à ces questions, une (re)mise à niveau sur les dernières avancées théoriques et méthodologiques, complétée par des analyses de pratiques.

Cette formation se veut pluridisciplinaire (psychologie, psychosociologie, droit, gestion et santé) afin de permettre une approche systémique et un enrichissement mutuel des pratiques. Elle croise le regard d'enseignants chercheurs menant des recherches sur ce thème et celui de professionnels engagés dans le diagnostic, la prévention et/ou l'intervention par rapport aux RPS et à la QVT.

Publics concernés

Professionnels en poste ou en recherche d'emploi, ayant au minimum 3 ans d'expérience et exerçant ou ayant exercé des responsabilités par rapport à cette problématique.

Deux secteurs :

- **Intervenants en entreprises** : Responsables GRH, cadres et dirigeants exerçant des responsabilités de direction d'équipe ou de service, Psychologues intervenants dans ou pour les entreprises ou les collectivités, Responsables Hygiène et Sécurité, préventeurs, ergonomes, Délégués syndicaux...
- **Personnels de santé** devant prendre en charge ce type de demande : médecins et infirmiers du travail, médecins généralistes, cadres de santé du secteur hospitalier, assistant(e)s social(e)s, ...

Durée et organisation

➤ La formation est organisée en 5 sessions de 24 h, soit **120 h** de cours en présentiel à l'Université.

- et une intervention de terrain : conception et réalisation d'une intervention RPS / QVT (analyse, diagnostic, plan de prévention) en entreprise qui se déroule :
 - soit sur le lieu d'emploi, pour les stagiaires salariés ;
 - soit au sein d'une organisation volontaire (à rechercher) pour les demandeurs d'emploi qui donne lieu à une convention de stage de **105 h**
 - **20 h** de suivi en collectif et en individuel y seront consacrées

Soit une durée totale de **245 h**.

Validation du DU

Pour obtenir le DU, trois conditions :

- Avoir suivi les 5 sessions (il n'y a pas de dispense d'assiduité).
- Avoir effectué, dans le cadre de l'intervention de terrain, un travail personnel, et avoir remis un mémoire professionnel présentant l'application des connaissances acquises dans les modules à une situation de RPS ou de développement de la QVT.
- Avoir satisfait à la soutenance orale d'1 h de ce mémoire professionnel devant un jury.

Contenu de la formation et intervenants

Les choix pédagogiques respectent la démarche universitaire :

Une approche à la fois théorique et pratique, avec :

- Des contenus théoriques, incluant les travaux de recherches scientifiques les plus récents sur les sujets concernés, présentés par des enseignants chercheurs.
- Des apports méthodologiques et des retours d'expériences présentés par des professionnels du secteur.

Une approche pluridisciplinaire

Les différents domaines concernés par les problématiques des RPS et de la QVT ont été retenus, et pour chacun, les différentes approches les plus significatives en psychologie, psychosociologie, droit, gestion et santé.

➤ Module 1 : Eléments conceptuels de compréhension des RPS (24h)

Théories et modèles :

- les principaux types de RPS
- les facteurs déclencheurs
- les impacts sur la santé au travail
- les 3 niveaux de prévention/gestion
- les modèles du stress au travail, du harcèlement et des violences psychologiques

➤ Module 2 : Eléments conceptuels de compréhension de la QVT (24h)

Théories et modèles :

- Les principaux modèles de QVT
- Les principaux facteurs de bien être psychologique au travail (la reconnaissance au travail, le sens du travail ...)
- Les indicateurs de bien-être au travail
- Développer et faire vivre des démarches QVT
- Méthodologie de l'enquête : traiter, interpréter et communiquer les résultats

Pour les modules 1 et 2, les *intervenants* sont tous des enseignants chercheurs **UM3, Laboratoire Epsilon** (EA 4556 - Dynamique des Capacités Humaines et des Conduites de Santé), spécialisés dans l'étude des modèles théoriques des RPS et de la QVT.

➤ Module 3 : Outils et méthodes d'intervention au niveau organisationnel, prévention primaire (24h)

La mise en œuvre de la démarche de diagnostic: repérer et analyser les signaux et indicateurs pertinents

- Les outils de diagnostic RPS et QVT : questionnaires d'interventions existants ; quand et comment les utiliser
- Focus sur un guide pour la prévention et/ou le traitement des RPS : méthodologie INRS de diagnostic
- Approches cliniques, psychodynamiques et ergonomiques en prévention primaire

Les *intervenants* sont des **consultants psychologues**, tous agrées **IPRP**, maîtrisant différentes méthodologies et approches conceptuelles d'intervention et de prise en charge des RPS et de développement de la QVT.

➤ Module 4 : Dispositifs juridiques, sociaux et organisationnels (24h)

Cadre législatif du droit du travail et de la santé

- Textes, accords, jurisprudences relatifs aux RPS et à la QVT
- Inscrire les RPS dans le volet social du DUER, assurer le suivi et les évolutions

Dispositifs sociaux de formation, soutien et accompagnement des personnes

- Le rôle de la CARSAT dans la formation et la gestion des risques professionnels
- Le rôle de la médecine du travail

Le rôle du management et de la communication interne

- L'importance des pratiques managériales
- Les modes de communication : sources de RPS ou de Qualité de vie au travail ?

Les démarches qualité : l'intégration de la Qualité de vie au travail dans une démarche qualité

Intervenants :

- Médecin coordonnateur en **Santé au travail (AMETRA)**
- Enseignant chercheur spécialisé en **droit du travail (UM3)**
- **Responsable démarche qualité (UM)**
- **Psychologues du travail** – DRH – consultants, spécialisés dans la communication et le management

➤ Module 5 : Situations / publics particuliers, prévention secondaire et tertiaire (24h)

La conduite du changement et son impact sur les RPS et la QVT

- Repérer les facteurs de difficultés psychosociales face au changement
- Mettre en place une démarche et un climat organisationnel adaptés

Gérer les RPS et la QVT dans un contexte de PME : les effets de proxémies dans les interactions relationnelles

Maintien dans l'emploi :

- Prévenir la pénibilité au travail et les TMS
- Retour et/ou conditions de maintien dans l'emploi
- Comment favoriser le maintien dans l'emploi en cas de risque d'inaptitude

Prise en charge des personnes au niveau protection et réparation

Intervenants

- Un enseignant chercheur spécialiste de la santé au travail dans des contextes de PME (**Université de Montpellier - Administration Economique et Sociale**)
- Des psychologues et psychologues du travail – consultants spécialisés dans les questions :
 - des TMS,
 - du handicap,
 - de l'accompagnement au changement,
 - de l'accompagnement individuel dans des situations de souffrance au travail

Parcours modulaire possible : les différents modules peuvent être suivis de façon **indépendante**.
Une attestation de suivi est alors délivrée.

Les modules peuvent être **capitalisables** pour la validation du DU.

Conditions d'accès

- Admission sur dossier.
- Être titulaire d'un Bac + 3 ou équivalent expérientiel, c'est à dire occuper, ou avoir occupé, un poste correspondant à un niveau Bac + 3 (cadre, cadre intermédiaire, agent de maîtrise).
- Avoir au minimum 3 ans d'expérience professionnelle et avoir déjà été confronté à une problématique de prise en charge des RPS et/ou de développement de la QVT.

Calendrier

La formation se déroule de **février à avril 2019** :

- 5 sessions de 4 journées à l'Université (9h – 12h / 13h30 – 16h30) :
 - Module 1 : du 4 au 7 février
 - Module 2 : du 18 au 21 février
 - Module 3 : du 11 au 14 mars
 - Module 4 : du 25 au 28 mars
 - Module 5 : du 8 au 11 avril
- Une intervention en entreprise de 15 jours à répartir **entre avril et juillet 2019**, en accord avec l'entreprise d'accueil ou votre employeur lorsque l'intervention est effectuée dans votre entreprise
- 20h de suivi collectif et individuel de l'intervention à la fin du mois de juin 2019
- Soutenance du mémoire professionnel : deuxième quinzaine de septembre 2019

Inscription

- Télécharger le dossier de candidature sur le site du SUFCO : <https://www.univ-montp3.fr/fr/oaspace-50742/formation/formation-continue-formation-tout-au-long-de-la-vie-bienvenue-au-sufco-1> - **à partir du 26 novembre 2018**

Pièces à fournir : CV, lettre de motivation, diplômes et justificatifs d'activités professionnelles.
Pour tout renseignement complémentaire sur ce dossier : elisabeth.merlin@univ-montp3.fr ou du.fc@univ-montp3.fr Tél. : 04 67 14 55 60

- Le retourner au plus tard le **7 janvier 2019**, **par mail uniquement** et accompagné des pièces demandées à : elisabeth.merlin@univ-montp3.fr avec copie à : du.fc@univ-montp3.fr et celine.sauvezon@univ-montp3.fr
- Si le jury donne un avis de recevabilité du dossier, nous vous convoquerons pour un **entretien de sélection** qui aura lieu entre le **21 et le 24 janvier 2019**

Tarifs d'inscription

- **5000 €** pour les salariés financés au titre des frais de formation
- **3000 €** pour les salariés non financés au titre des frais de formation
- **2500 €** pour les demandeurs d'emploi, adultes en reprise d'études
- **Coût pour un module** : nous consulter

Coordination et contacts

Pour tout renseignement d'ordre pédagogique :

- **Responsables de la formation** : Céline SAUVEZON, Maître de conférences en Psychologie Sociale, du Travail et des Organisations : celine.sauvezon@univ-montp3.fr et Daniel GILIBERT, Professeur des universités en Psychologie Sociale et du Travail

Pour tout renseignement sur les dispositifs de formation continue :

- **Gestionnaire formation continue** : Elisabeth MERLIN
elisabeth.merlin@univ-montp3.fr et du.fc@univ-montp3.fr - Tél. : 04-67-14-55-60



Route de Mende - 34199 Montpellier cedex 5
Bâtiment B - 4ème étage
Tél : 04 67 14 55 55 Fax : 04 67 14 55 50
<https://www.univ-montp3.fr/fr/formation/formation-continue-sufco>

